



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 16 septembre 2021

Groupe de travail MAEE-ONG

Réunion virtuelle du 3 septembre 2021

Compte-Rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Coordinateur Général
- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Julie Piccini, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement

Pour les ONGD :

- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- Mme. Stéphanie Notarnicola, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable renforcement de capacités et relations membres
- M. Frederic Hauptert, Care Luxembourg
- M. Remi Fabbri, Croix-Rouge Luxembourg

1. Approbation de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour sous divers : cotisations des ONGD ; refonte de la loi de la coopération ; déclaration du Ministre sur la politique de coopération auprès de la Chambre des Députés ainsi que la refonte de la loi sur les associations sans but lucratif et les fondations.

2. État des lieux : Projets co-financements

Le MAEE informe que lors de l'appel à propositions unique de 2021, 22 ONGD ont déposé 25 propositions de projet de cofinancement au MAEE. 22 projets ont été acceptés et 3 projets refusés. Le montant total de cofinancement accordé par le MAEE se chiffre à environ 7 millions d'euros, dont un montant avoisinant les 3 millions euros pour l'année 2021. Sur demande du Cercle, le MAEE informe que 17 projets de développement seront financés à un taux de 80% et 5 projets seront financés à un taux de 60 %.

Les 3 ONGD qui se sont vues refuser leur demande de cofinancement ont reçu la motivation de cette décision par courriel le 16 juillet.

Les lettres d'acceptation contenant les conventions ont été envoyées aux ONGD entre le 29 juillet et le 4 août 2021. Le service ONG procédera à l'instruction de paiement de la première tranche dès retour de la convention signée par les ONGD.

Le 10 août, un courriel a été envoyé à toutes les ONGD ayant participé à l'appel à proposition 2021 avec les éléments plus fréquemment relevés lors de l'analyse des propositions.

Le MAEE rappelle que les ONGD dont le projet ne débutera qu'en 2022 sont priées de sélectionner l'exercice budgétaire du versement de la première tranche. Cette décision aura des effets sur le remboursement des frais administratifs.

3. État des lieux : Accords-cadres développement

Le MAEE informe qu'au total 8 ONGD vont déposer des demandes d'accords-cadres de développement. Cinq ONGD vont déposer une demande de reconduction de leur accord-cadre développement pour l'année 2022 et deux ONGD ont soumis une nouvelle demande, soit une ONGD sous cofinancement auparavant ainsi qu'une nouvelle demande d'accord-cadre en consortium.

Le budget total prévu pour ces 7 accords-cadres de développement est de 31 millions d'euros couvrant la période 2022-2026.

Géographiquement les activités des accords-cadres qui seront mises en œuvre par les ONGD se situeront dans 25 pays.

Le MAEE rappelle que **la date de dépôt pour les versions finales des accords-cadres de développement est le 30 septembre 2021.**

4. État des lieux : Sensibilisation et éducation au développement

Le MAEE informe avoir lancé l'appel à proposition, le **1^e septembre 2021 pour les projets annuels de sensibilisation**, à toutes les ONGD agréées. La date du lancement a été avancée afin de pouvoir fixer la date limite de remise des dossiers au 1^{er} novembre 2021. Auparavant la date limite était fixée au 1^e

décembre, rendant difficile le traitement de la totalité des dossiers avant le 1^e janvier, date à laquelle il faut idéalement envoyer les demandes d'engagement.

Lors de cet appel, un modèle de tableau budgétaire révisé a été partagé avec les ONGD, incluant une ligne budgétaire propre aux activités en consortium.

S'agissant des accords-cadres sensibilisation, 18 ONGD ont déposé une note conceptuelle avec une demande d'entrevue fin avril, dont 13 sont déjà en modalité accord-cadre. Ces entrevues, qui ont eu lieu tout au long du mois de mai, ont été l'occasion d'analyser avec les ONGD leurs capacités à mettre en œuvre un programme de sensibilisation et les idées préliminaires qui guideraient un tel programme. Il a été conseillé à trois ONGD de capitaliser plus d'expérience avant de soumettre une demande d'accord-cadre sensibilisation.

Au total, 17 dossiers ont été remis au MAEE au 30 juin 2021 : 16 demandes d'accords-cadres sensibilisation, et une demande de renouvellement du mandat Citim.

En raison du grand nombre d'ONGD qui n'ont pas respecté les limites budgétaires qui avaient été définies et communiquées lors des divers échanges par le service ONG, de nombreuses révisions ont été nécessaires.

Au 14 juillet 2021, 16 demandes de révisions ont été envoyées aux ONGD avec pour deadline le 30 août 2021. Les 16 dossiers révisés sont parvenus au MAEE endéans le délai imparti et sont actuellement en cours d'analyse. Les ONGD recevront un feedback complet vers la fin septembre afin de poursuivre les négociations des programmes. Le MAEE informe qu'une demande a été refusée.

Étant donné les spécificités de la ligne budgétaire sensibilisation, les budgets ne pourront être engagés qu'en 2022, et il est donc prévu de signer les 16 accords-cadres sensibilisation 2022-2024 et le renouvellement du mandat Citim début février 2022.

5. Révision des conditions générales

Le MAEE a confirmé que la section intitulée : « Fraude, détournement de fonds et financement du terrorisme », figurant dans les dispositions communes des conditions générales et qui s'applique à toutes les ONGD agréées, concernait bien le remboursement de la part MAEE au Ministère de la partie impactée par la fraude.

S'agissant du reporting sous format IATI, figurant dans la partie dispositions communes, le MAEE informe qu'il travaille sur un nouveau système informatique et que l'idée est que celui-ci soit doté d'une fenêtre vers l'extérieur pour que les ONGD puissent à l'avenir introduire électroniquement leurs projets ainsi que soumettre le reporting requis. Le MAEE rappelle que les ONGD auront un laps de temps pour se conformer au nouveau système, dès qu'il sera mis en place et qu'elles bénéficieront de l'appui technique nécessaire. Le MAEE contactera plusieurs ONGD, dès que le système sera en place, qui pourront tester la plateforme avant que celle-ci soit mise en ligne.

Quant à la partie accords-cadres de développement, figurant sous la section intitulée : « Réallocations de fonds au sein de l'accord-cadre », le MAEE confirme qu'il s'agit bien des lignes

figurant dans les tableaux financiers des accords-cadres de développement lorsqu'on parle de réallocations entre actions.

La révision des conditions générales a été avalisée lors du groupe de travail. Le MAEE informe que les conditions seront mises sur le site du MAEE dans l'espace ONGD. Par ailleurs le MAEE a procédé à une mise à jour (des codes CAD et des secteurs) pour les tableaux financiers des demandes de cofinancement et des accords-cadres de développement.

6. Résultats du sondage organisé par le Cercle sur les transferts de fonds et l'ouverture d'un compte au Luxembourg

Le Cercle a présenté les résultats de leur sondage sur les transferts de fonds et les difficultés que rencontrent certaines ONGD pour ouvrir un compte bancaire au Luxembourg. Parmi les réponses, les ONGD ont indiqué ne pas avoir eu de difficultés à ouvrir un compte au Luxembourg. Toutefois, elles rencontrent des difficultés au niveau des transferts de fonds, en particulier vers le Nicaragua, le Sénégal, le Népal, la Palestine, l'Inde, le Madagascar et El Salvador. Ces difficultés empêchent pendant des périodes assez longues la réception des fonds par leurs partenaires locaux. Par ailleurs, le Cercle informe le MAEE que certaines banques ne permettent plus le transfert en ligne vers certains pays et optent pour un transfert manuel. Certaines organisations ont fait appel à des sociétés externes (EBURY, INTL-FX Stone) afin de résoudre certains blocages.

Des échanges entre le Cercle et le Ministère de la Justice ont eu lieu. Le Cercle prévoit également d'organiser une réunion avec le directeur commercial de la POST Luxembourg. L'association des banques et des banquiers a également été contactée.

Le Cercle informe également le MAEE qu'il compte organiser une réunion avec certaines ONGD qui ont déjà mis en place des procédures contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin d'en tirer les bonnes pratiques et de les retranscrire sous forme de brochure qui serait mise à disposition de toutes les ONGD.

Le MAEE prend note des difficultés rencontrées par certaines ONGD pour transférer des fonds qui proviennent souvent de législations étatiques nouvelles dans certains pays et reste à l'écoute pour un éventuel appui qui relèverait de son ressort.

7. Divers

i. Point Sécurité :

Le Cercle a fait le point sur les formations HEAT qui seront organisées conjointement avec LuxDev du 13 au 24 septembre. Le Cercle informe que 14 ONGD se sont inscrites à la formation.

ii. Dons des frontaliers

Le MAEE rappelle qu'au vu de la loi (article 13 de la loi du 9 mai 2012 sur la coopération au développement, modifiant la loi du 6 janvier 1996) qu'il ne considère pas un don ne provenant pas d'un compte bancaire luxembourgeois comme « collecté au Luxembourg », même si le don proviendrait par exemple d'un salarié travaillant au Luxembourg et vivant à la frontière mais n'ayant pas de compte bancaire luxembourgeois.

Le MAEE rappelle qu'il est important, comme indiqué dans la loi et dans les conditions générales, que les fonds soient collectés au Luxembourg afin d'assurer la traçabilité des fonds.

iii. Maison des ONGD

Le MAEE a informé le Cercle que la lettre d'appui à leur demande visant la constitution d'une Maison des ONGD est en cours de finalisation et qu'elle sera envoyée sous peu au Ministre Bausch. Le MAEE informe également que le Ministre a appuyé l'idée d'élargir la Maison des ONGD aux acteurs de la finance inclusive et en particulier de la Maison de la microfinance.

Le Cercle informe qu'un sondage va être envoyé aux membres pour connaître leurs intérêts à faire partie du projet et que le point sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale du Cercle qui se tiendra le 28 septembre. Une ONGD a d'ores et déjà exprimé son intérêt à faire partie du projet et a indiqué être en échange avec la Maison de la Microfinance et le Cercle sur cette question.

iv. Formation Charte SEAH

Le Cercle informe que la formation Charte SEAH se tiendra virtuellement le **13 octobre de 14h-17h**.

La formation **sera gratuite**. Les informations sont disponibles sur le site du Cercle : <https://cercle.lu/formations/formation-pour-la-prevention-des-violences-sexistes-et-sexuelles/>

Étant donné que certaines ONGD ne peuvent pas participer à la formation du 13 octobre 2021 et que la formation ne peut pas être enregistrée, le MAEE a donné son feu vert pour l'organisation d'une deuxième formation qui sera financée à travers le reliquat du budget sécurité et qui se tiendra à une date ultérieure plus tard dans la journée afin de permettre à certaines ONGD de pouvoir y participer.

v. Refonte de la loi de la coopération

Le MAEE informe qu'il ne compte pas procéder à une refonte de la loi de la coopération. Cette idée incluse dans le programme gouvernemental venait du fait que, lors de la formulation de ce dernier, les objectifs du développement durable étaient en cours de négociation et que l'idée était d'adapter la loi au nouveau contexte international. Or, la nouvelle stratégie de coopération adoptée en 2018 ainsi que les stratégies sectorielles (genre, environnement, finance inclusive) englobent le nouveau contexte international, sans qu'une refonte soit nécessaire. De plus, la pandémie du COVID-19 a démontré que la loi actuelle contient assez de flexibilité pour faire face à des changements non prévus, le MAEE ne voit donc pas de besoin de retravailler la loi.

vi. Déclaration du Ministre à la Chambre

Sur demande du Cercle, le MAEE informe que la déclaration de la politique sur la coopération au développement et de l'action humanitaire par le Ministre à la Chambre des Députés est prévue pour le 17 novembre 2021.

vii. Réforme de la loi sur les a.s.b.l. et les fondations

Le Cercle informe que certaines dispositions incluses dans la réforme de la loi sur les a.s.b.l. et les fondations peuvent venir à poser problèmes aux ONGD. En effet, un article prévoit que les activités devront être conduites substantiellement au Luxembourg. Le MAEE demande à l'ONGD de lui faire parvenir ses commentaires et de partager ses craintes avec le Ministère de la Justice.

viii. Cotisations des membres du Cercle

Le Cercle rappelle que l'AG de mars s'était favorablement prononcée en majorité pour que le MAEE lui fournisse les montants des subsides perçus par les différentes ONGD, sur lesquels le Cercle se base pour calculer leurs cotisations et demande au MAEE de lui fournir ces données.

Le MAEE a rappelé au Cercle sa demande répétée pour qu'il revoie son système de calcul qui n'inclut pas, à ce jour, d'autres sources de financements publics perçues par les ONGD et qui se base exclusivement sur les chiffres fournis par le MAEE. Le MAEE propose de fournir une dernière fois les chiffres au Cercle, tout en précisant que le Cercle devra trouver un autre moyen de collecter ces informations l'année prochaine.